



## Recherche d'info fiable!!!

Par **alumine**, le **02/09/2013** à **11:53**

**[fluo]Bonjour[/fluo]**

j'ai été condamné pour conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substance ou plante classées comme stupéfiants, le 23/06/2006 infraction prévue par l'article L235-1 §I AL.1 du code de la route et réprimé par les articles L235-1 §I AL.1, §II, 224-12 du code de la route à une peine de 2 mois d'emprisonnement avec sursis en appel le 21 juin 2007

- pendant combien de temps pourrais-je être condamné à effectuer cette peine en cas de nouvelle condamnation ?

- pendant combien de temps cette condamnation figurera-t-elle sur mon casier judiciaire et lequel I II III ?

- pendant combien de temps les policiers et gendarmes auront-ils accès à cette information cette condamnation ?

**[fluo]Merci[/fluo]**